

# CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE LA DROME

## APPEL A PROJETS

**Stratégie emploi 2022-2028**

**Accès à l'emploi des jeunes 2024**

**Les dossiers complets doivent être impérativement déposés  
via DEMATIC**

**accompagnés de la demande de financement 2024**

**Tout dossier incomplet ne sera pas étudié.**

Pour tout complément d'information, veuillez contacter : [\*\*eco-insertion@ladrome.fr\*\*](mailto:eco-insertion@ladrome.fr)

## I - CONTEXTE

Dans le cadre de sa politique pour l'emploi, le Département a décidé, en vertu de sa proximité avec la jeunesse (collèges, aide sociale à l'enfance), avec les entreprises (Aide à l'Immobilier d'Entreprise), en tant qu'acteur majeur de l'accompagnement social (gestion du RSA) et de son rôle d'investisseur sur le territoire, de déployer **une ambitieuse stratégie pour l'emploi** à l'horizon 2028 s'articulant autour de cinq grands axes :

1. **Accompagner les bénéficiaires du Revenu de Solidarité Active (RSA) et les jeunes vers l'emploi ;**
2. **Développer l'attractivité des métiers en tension et accompagner les recrutements ;**
3. **Soutenir les entreprises qui investissent pour favoriser l'emploi et le « fabriqué en Drôme »** en aidant jusqu'à 500 000 € les projets immobiliers permettant la création d'emplois en Drôme ;
4. **Lutter contre la fraude au RSA** par la prévention et le renforcement des contrôles ;
5. **Associer les usagers et les partenaires à la conduite et l'évaluation de cette stratégie.**

*Un département mobilisé pour l'emploi d'abord* <https://www.ladrome.fr/lemploiabord/>

Le Département s'est par ailleurs donné pour objectif, dans le cadre de sa stratégie alimentaire 2023-2028 « Manger drômois, manger mieux », de renforcer l'accès de tous à une alimentation saine, locale et de qualité. Accès dont l'une des clés de voûte repose sur la sensibilisation et l'accompagnement des personnes et ce, quels que soient leurs âge et spécificités de leur parcours – avec une attention particulière portée aux publics cibles du Département.

Dans ce contexte, en lien avec l'action 31 du schéma des solidarités, le Département lance un appel à projets dédié aux jeunes afin de soutenir et promouvoir des initiatives innovantes contribuant à l'engagement professionnel, au développement personnel, à l'éducation et à l'émancipation des jeunes résidents du département.

Le Département a un rôle d'accompagnement des jeunes notamment ceux confiés à l'Aide Sociale à l'Enfance (ASE). Par conséquent, l'accueil de jeunes accompagnés par l'ASE ou ayant été accompagnés par l'ASE sera une obligation : chaque porteur de projet définira le pourcentage qu'il compte inclure dans son projet et devra préciser les liens qu'il entretient ou compte développer avec les professionnels des structures ou associations travaillant pour ces publics cibles. Les jeunes bénéficiant ou ayant bénéficié d'une prestation de l'ASE représenteront au moins 10 % du public cible de cet appel à projets.

## II - LE CADRE DE L'APPEL A PROJET

Dans ce contexte, le Département propose un appel à projets favorisant l'employabilité des jeunes qui portera une attention renforcée à l'accès à l'emploi des jeunes confiés à l'Aide sociale à l'enfance. Par cet appel à projets, le Département retiendra des porteurs de projets pour mettre en œuvre des actions qui répondront aux axes et aux critères énoncés ci-après.

## 2.1 - Objet

Le porteur de projets aura pour mission de proposer aux jeunes des actions qui auront pour objectifs de relever le défi de l'employabilité, de développer les Soft skills et lever les freins à l'emploi, dont la mobilité, la santé / l'alimentation, le numérique pour favoriser l'accès à l'emploi durable des jeunes.

## 2.2 - Public cible

Le soutien du Département peut être accordé aux structures qui accompagnent des jeunes drômois de 16 à 25 ans révolus :

- en rupture de parcours professionnel ou scolaire ou éloignés des dispositifs déjà existants,
- bénéficiant ou ayant bénéficié d'une mesure de l'ASE (au moins 10 % du public cible).

## 2.3 - Thématiques éligibles

La pertinence des dossiers de demandes de subvention sera analysée et recherchée au regard des axes ci-dessous listés :

- **Axe Emploi** : actions phares sur les filières en tensions reconnues comme prioritaires telles que par exemple celles citées dans la stratégie emploi : service militaire volontaire, graines de pâtisseries, école d'animation solidaire.
- **Axe Soft Skills** : favoriser la confiance en soi, l'estime de soi, la reconnaissance sociale en lien avec les codes de l'entreprise.
- **Axe Levée des freins** :
  1. **Mobilité** : Accompagnement au permis de conduire, mise à disposition de véhicules deux roues ou quatre roues.
  2. **Santé et Alimentation** : accroître le capital santé des jeunes à travers l'équilibre alimentaire, d'intégrer les bonnes pratiques alimentaires, de promouvoir des repas équilibrés en adéquation avec le budget des jeunes, de favoriser l'accès à l'alimentation de proximité... tout ce qui participe à être bien dans « son corps et dans sa tête » pour trouver un emploi.
  3. **Numérique** : accompagnement à l'utilisation concrète des outils numériques visant l'autonomie des jeunes.

## 2.4 - Critères de sélection

Les propositions seront étudiées en fonction des critères d'examen suivants :

- **La conformité** à l'appel à projets et la cohérence du projet avec la stratégie emploi et les attentes du Département ;
- **La faisabilité** : connaissance des acteurs institutionnels de l'enfance afin de cibler le public relevant de l'ASE (mineurs non accompagnés, jeunes confiés, accompagnements administratifs ...). Les projets ne prenant pas en compte ce public cible ne seront pas éligibles ;
- **La pertinence du projet** : méthodes et procédure d'intervention, outils pédagogiques et de suivi, plus-value par rapport au droit commun, impact du projet sur la résolution du besoin et ses effets positifs et mesurés attendus, mise en avant du caractère novateur du projet... ;
- **La qualification et l'expérience** des intervenants vis-à-vis des publics ;
- **Les partenariats** développés autour de cette action : connaissance et coopération avec le tissu économique local, les organismes de formation, les structures éducatives, les associations ou d'autres parties prenantes pour renforcer l'efficacité du projet ;
- **La localisation de l'action et les modalités d'accès** pour le public visé ;
- **Le montant de la participation** départementale sollicitée.

Il sera demandé à tous les prestataires retenus d'utiliser les outils numériques de data-insertion et de mettre à jour toutes les actions sur DORA (Découvrir, Orienter, Renseigner, Accompagner) qui recense les solutions d'accompagnement et d'insertion sur l'ensemble du territoire. Cette plateforme sera l'unique moyen de prescrire vers les actions. L'outil DORA devra donc être utilisé et régulièrement mis à jour.

Le Département se réserve la possibilité de demander des précisions et/ou toutes pièces complémentaires utiles à l'analyse du dossier (par écrit, par téléphone ou lors d'une rencontre).

### III - MODALITÉS

#### 3.1 - Indicateurs de résultats et évaluation

L'évaluation des actions retenues reposera sur les indicateurs quantitatifs et qualitatifs déterminés dans le cadre des objectifs fixés dans la convention.

Par ailleurs, la description du projet doit identifier de façon précise le besoin auquel répond le projet, les résultats concrets attendus en cours et à l'issue de l'action ainsi que les indicateurs qualitatifs et quantitatifs permettant de mesurer l'atteinte des résultats. Ce point pourra donner lieu à un échange avec les Services du Département.

#### 3.2 - Durée de l'appel à projet

L'appel à projets est lancé au titre de l'année 2024 **avec un dépôt au fil de l'eau via DEMATIC.**

L'appel à projets sera clôturé dès lors que l'enveloppe budgétaire annuelle aura été allouée.

#### 3.3 - Périmètre géographique

Les actions proposées devront s'adresser à un public exclusivement drômois.

#### 3.4 - Financements

Le Conseil départemental attribue, sur une base conventionnelle, un financement dont il détermine le montant de manière à garantir l'efficacité de l'action.

La participation annuelle du Département sera versée en deux fois :

- 70 % à la signature de la convention,
- 30 % au regard de la réalisation des objectifs fixés.

Le taux d'aide sera défini en fonction du taux d'accueil des jeunes confiés à l'ASE.

#### 3.5 - Modalités de réponse et délai

Le porteur du projet sera attentif à fournir toutes les pièces demandées en fonction de son statut juridique et à respecter les dates limites de remise de dossier et délais de rigueur. Le projet doit comporter :

- une fiche projet accompagnée des pièces demandées,
- une demande de financement.

Pour un opérateur souhaitant déposer un dossier pour plusieurs projets, il est précisé que les pièces à caractère général ne seront transmises qu'une seule fois, par contre il sera nécessaire de déposer plusieurs fiches projets.

Le dossier complet est à adresser impérativement **via DEMATIC progressivement au cours de l'année.**

**Services Instructeurs** : Direction Economie Emploi Insertion (Service développement économique et insertion) / Direction Enfance Famille.

**Service Gestionnaire** : Direction Economie Emploi Insertion (Service développement économique et insertion).